

Ils ont mis en valeur l'apport considérable des consultations périodiques entre les ministères responsables du commerce extérieur de leurs deux pays dans l'expansion de la coopération commerciale et économique entre le Canada et la Pologne.

Désireux d'élargir et d'intensifier les relations commerciales entre leurs deux pays, ils se sont dits d'accord pour qu'on envisage la création d'une Commission mixte canado-polonaise sur le commerce.

Indiquant l'importance qu'ils reconnaissent au rôle de la coopération industrielle dans le contexte général de la collaboration économique entre le Canada et la Pologne, MM. Machachen et Olszowski ont convenu d'accorder leur appui aux efforts axés sur l'extension des contacts et des échanges entre les sociétés et les entreprises des deux pays. Ils ont noté que des conditions financières favorables faciliteraient les échanges commerciaux et la coopération industrielle entre les deux pays.

MM. Machachen et Olszowski ont reconnu l'opportunité d'établir des liens aériens directs entre la Pologne et le Canada. Ils ont exprimé l'espoir que les pourparlers qui doivent débiter le 1er décembre permettraient la signature d'un accord entre leurs deux gouvernements et l'établissement rapide de services aériens réguliers entre les deux pays.

Ils ont tous deux fait état de la grande importance qu'ils attachent à la collaboration future de leurs pays dans le secteur des pêches. MM. Machachen et Olszowski se sont dits satisfaits de constater que des rencontres auraient lieu dans les meilleurs délais entre les représentants de leurs deux pays afin d'envisager l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêche qui fixerait les modalités selon lesquelles se poursuivraient les activités de la flotte polonaise dans les eaux au large des côtes canadiennes, conformément au communiqué conjoint publié à Ottawa le 19 septembre 1975.

Le Ministre canadien et son homologue polonais ont exprimé leur satisfaction devant les progrès de la coopération culturelle et ont étudié les moyens de lui donner une plus grande extension par la voie d'un meilleur accès, de part et d'autre, aux réalisations de chacun dans le domaine scientifique et dans différentes branches de l'activité artistique, notamment la littérature et la musique. Ils ont convenu que la coopération culturelle et la diffusion de l'information apportent beaucoup à la compréhension et à l'amitié entre les nations.